



**DEL 22-029**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

**Le 30 mars 2022**

**DATE D'AFFICHAGE**

**Le 30 mars 2022**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

**En exercice : 27**

**Présents : 24**

**Votants : 27**

L'an deux mille vingt deux

Le cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGRÉAUX, Stéphane DALIVOUST, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 13 avril 2022.

et que la convocation au Conseil a été faite le : 30 mars 2022

**ETAIENT ABSENTS**

Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Nicolas ROUGET donne pouvoir à Damienne FLEURY, Pascale FÉGER donne pouvoir à Jean-Philippe GUYON.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Maryse BAY BAY.

\*\*\*\*\*

**OBJET : Subventions aux associations 2022**

Rapporteur : Alain GIBERGUES

Le Conseil Municipal se prononce sur l'attribution d'une enveloppe globale au titre des subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé.

Afin de permettre le versement des subventions, il est proposé au Conseil Municipal d'examiner les demandes de subventions pour l'année 2022.

Sur proposition de la commission Finances, qui s'est réunie le 30 mars 2022, et de la commission Urbanisme, logements et vie associative, qui s'est réunie le 24 février 2022, pour procéder à l'étude des dossiers déposés dans la forme et les délais demandés, il est proposé une enveloppe d'un montant de 215 525 euros en fonctionnement (comprenant la subvention au CCAS et au Foyer Logement).

Cette enveloppe est en augmentation de 8,2 % par rapport aux subventions versées en 2021, principalement en raison d'une hausse des subventions versées à l'OGEC Saint-Joseph (40.130 euros prévus en 2022 contre 34 928 euros pour 2021) et à Familles Rurales (79.190 euros prévus pour 2022 contre 71.000 euros pour 2021).

Il convient par la présente de préciser le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2022, à chaque association (voir tableau joint en annexe).

Il est également nécessaire de voter les subventions d'équilibre pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale et le budget du Foyer Logement.

L'enveloppe pour ces deux budgets s'élève à 73 000 euros (13.000 euros pour le CCAS et 60.000 € pour le Foyer Logement).

# DEL 22-029

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 mars 2022,

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer aux associations les subventions mentionnées dans le tableau figurant en annexe à cette délibération.**

**VOTE :**                      **Pour : 27**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**

Pour copie certifiée conforme.

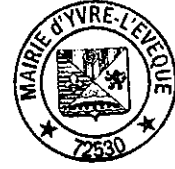
Yvré l'Evêque, le 12 avril 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,  
Damienne FLEURY



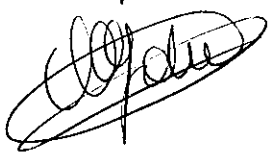

P.O.  
*[Handwritten signature]*




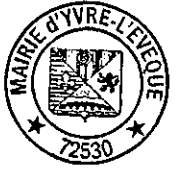
P.O.

TYPOLOGIE	Nom de l'association	Décision du conseil municipal	
		Subvention de fonctionnement	Investissement
CULTURE	ADAMADA	250,00	
CULTURE	AMA Production 72	500,00	
CULTURE	Jazz'Pi	250,00	
CULTURE	L'atelier à 4 Mains	50,00	50,00

TYPOLOGIE	Nom de l'association	Décision du conseil municipal		
		Subvention de fonctionnement	Subvention Projet Spécifique	Investissement
CULTURE	LES BALADINS DE L'HUISNE	340,00	0,00	
CULTURE	Association Les amis du feu d'artifice	8 000,00		

P.O.  
  


TYPOLOGIE	Nom de l'association	Décision du conseil municipal		
		Subvention de fonctionnement	Subvention pour investissement	Investissement
EDUCATION	APEL Saint Joseph, Yvré l'Evêque	0,00		
SOCIAL	Au coeur des écoles	200,00		
SOCIAL	Alcool Ecoute Joie et Santé	50,00		

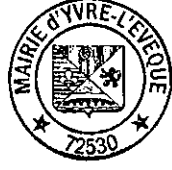
P.O.  
  


TYPOLOGIE	Nom de l'association	Décision du conseil municipal	
		Subvention de fonctionnement	Investissement
SOCIAL	AMICALE DES RETRAITÉS	200,00	
SOCIAL	Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	300,00	
SOUVENIR	Amicales des Anciens Combattants d'Yvré l'Evêque	50,00	
SOUVENIR	Le Souvenir Français	50,00	



*[Handwritten signature]*  
 P.O.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL				
TYPLOGIE	NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement	Subvention d'investissement	Investissement
SPORT	CCTY	150,00		
SPORT	JIMA'GYM	250,00		



*[Handwritten signature]*  
 P.O.

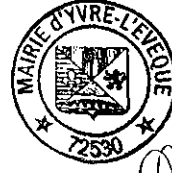
TYPOLOGIE	Nom de l'association	Décision du conseil municipal	
		Subvention de fonctionnement	Investissement
SPORT	JUDO CLUB DE SARGE	250,00	
SPORT	Pétanque Club d'Yvré l'Evêque	400,00	100,00
SPORT	ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE YVRE L EVEQUE	250,00	



P.O.



TYPOLOGIE	Nom de l'association	Décision du conseil municipal		
		Subvention de fonctionnement	Subvention d'investissement	Total
SPORT	Chemins en Yvré	300,00		
SPORT	Esperance Sportive D'Yvré l'évéque	6 000,00	800	
SPORT	Union Athlétique Sargéenne	50,00		
SPORT	YVRE DANSE			
		17 890,00	800,00	
		Pas de demande en 2022		



P.O.

*[Handwritten signature]*